

TE38

COMITE SYNDICAL du 13 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-038

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Etat des travaux réalisés en 2022

Le lundi 13 mars 2023, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Voreppe, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 109 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 109 voix
Avaient donné pouvoir 5 délégués de communes représentant 5 voix
- 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 février 2023.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année en fonction des missions de TE38 :

- le rapport établi par le délégataire de service public,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis par le Comité syndical de TE38, avant qu'il ne se prononce lui-même, sur :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat.

La CCSP de TE38 est présidée par Monsieur Bertrand LACHAT. Elle est composée de neuf délégués de TE38 et de neuf organismes représentant la société civile :

Délégués de TE38	Organismes représentant la société civile
Bernard BADIN Frédérique FERRARIS Bruno GONINET Jean-Marc LANFREY Gilbert POMMET Jacques RABIET Michel SALVI Maryline SILVESTRE Christian TOGNARELLI	ABSISE (association des bailleurs sociaux de l'Isère) AGEDEN (association environnementale) Chambre d'Agriculture de l'Isère Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère CLCV Isère (association de consommateurs) CSF Grenoble (association de consommateurs) FNE Isère (association environnementale) UFC - Que Choisir Grenoble (association de consommateurs)

Il est présenté à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année 2022 par la CCSPL.

La Commission s'est réunie deux fois le 21 juin et le 13 décembre.

A cette occasion, elle a examiné les rapports d'activités relatifs à l'année 2021 établis par le délégataire du service public de bornes de recharges pour véhicules électriques *eborn* et par les concessionnaires des réseaux de distributions publiques d'électricité et de gaz.

Il lui a été présenté le programme de reconstruction pour le réseau public d'électricité mis en œuvre par TE38 et Enedis suite aux intempéries neige de 2019, ainsi que l'actualité liée aux bornes de recharges pour véhicules électriques.

De nombreux échanges ont eu lieu en lien avec l'actualité ou suite à des demandes de la part des membres de la Commission : conséquences sur les usagers de la réforme des taxes locales sur l'électricité, crise énergétique, ou encore rapport de la Cour des Comptes sur le dispositif du chèque énergie.

Enfin, la collaboratrice du Médiateur National de l'Énergie, est venue présenter les missions du médiateur, son rapport sur l'année 2021 et son activité à l'échelle iséroise. Sa présence a permis de discuter de sujets d'actualité liés aux domaines de l'électricité et du gaz, comme les difficultés liées à la hausse des prix ou la situation concurrentielle du marché sur le territoire grenoblois. L'occasion également pour les membres de la Commission d'aborder les problématiques liées aux coupures d'électricité pour impayés, au délai de paiement des factures ou aux travaux à réaliser sur les colonnes montantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (119 voix Pour - Collèges 1,2,3) :

DÉCIDENT

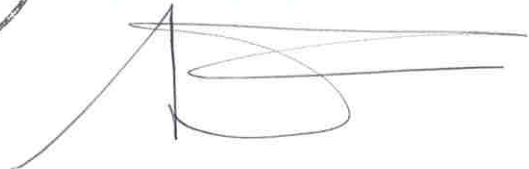
➤ De prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2022.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)